ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 3 MAI 2012

MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES DOCUMENTS PREPARATOIRES

Information Réglementée

Les actionnaires de la société M6 Métropole Télévision SA sont invités à participer à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 3 mai 2012 à 9h00 à l'hôtel Salomon de Rothschild, 11 rue Berryer, 75008 Paris.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et les projets de résolutions a été publié au BALO du 28 mars 2012 et l'avis de convocation a été publié dans le journal d'annonces légales les Petites Affiches le 11 avril 2012.

Les documents prévus par l'article R.225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents, le cas échéant à sa demande expresse par voie électronique. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité;

- tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège de la société.

Neuilly sur Seine, le 12 avril 2012

Contact Relations Investisseurs

Eric Ghestemme **+ 33 (1) 41 92 59 53** **eghestemme@m6.fr**